Intervention plénière CESER du 15/02/11, Emmanuelle Puissant pour la CGT

La contribution CGT de ce jour sur l'avis du CESER à propos des stratégies régionales de développement économique et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est particulièrement importante pour nous, car elle a pour but d'alerter les conseillères et conseillers à la fois sur la manière de travailler, c'est-à-dire sur la forme, et sur le contenu de ce qui nous est proposé, c'est-à-dire sur le fond.

A propos de la forme, nous souhaitions à l'occasion de cette assemblée plénière, revenir sur les évolutions qu'a connues le CESER dans sa manière de travailler ; évolutions particulièrement sensibles au sein de la commission 6, et évolutions qui nous posent problème. Le travail qui s'annonce sur le soutien et l'appui aux deux IDEX de la Région n'a pas été du tout débattu en commission 6, et n'a pas été décidé par le bureau de la commission sur la base d'un consensus.

Ces questions de forme ne nous paraissent pas neutres dans un CESER sensé représenter la société civile dans sa pluralité. Considérant la diversité des conseillères et conseillers, les divergences d'opinion sont manifestes dans plusieurs projets. Taire les divergences et ne pas les prendre en compte dans les bureaux de commissions ne nous semble pas être une façon acceptable de travailler ensemble, dans le respect de cette diversité, caractéristique du CESER, et plus globalement de la société civile.

Les dysfonctionnements pointés sur la forme ont, comme souvent, des répercussions directes sur le fond. Comment porter des éléments constructifs et capables de faire avancer la réflexion collective sur des enjeux de société de taille, tels les enjeux qui nous sont posés aujourd'hui en termes d'enseignement supérieur et de recherche notamment, quand les sujets de travail retenus s'avèrent contraires à ce que l'on porte ? La CGT ne peut par exemple pas apporter son soutien inconditionnel dans la mise en place des IDEX. Comme d'autres acteurs et organisations (notamment la vice présidente au Conseil Régional Ile de France, chargée de l'ESR ; ou encore comme le congrès de Lyon 1 dans sa motion du 9 novembre dernier), la CGT est inquiète face à la sélectivité à outrance qu'impliquent les évolutions récentes du système d'ESR, sélectivité et concurrence poussées à l'extrême à travers les Equipex, Labex, Idex ; autant de termes qui peuvent laisser penser que la recherche de l'excellence à tout prix tend à devenir le contenu principal des politiques d'ESR. A ce propos, il est à noter que même le rapporteur général de la Commission des Finances, M. Philippe Marini, dans son rapport n°278 fait au nom de la commission des finances et déposé le 9 février 2010, écrit ceci : « *A titre liminaire, votre rapporteur général souhaiterait mettre en garde contre un usage excessif du mot « excellence » qui qualifie la quasi-totalité des investissements financés dans le cadre de la mission « recherche et enseignement supérieur* ».

Cette mise en concurrence généralisée est contraire à la mise en place de réels systèmes cohérents (que le CESER nomme par ailleurs des écosystèmes), permettant une élévation générale du niveau de connaissances et de réflexion, et la diffusion d'innovations plurielles au sein de la société. Elle déstructure le territoire national (puisque, rappelons-le, 60% des crédits alloués dans le cadre des

Equipex – équipements d'excellence – se concentrent sur les régions Ile de France et Rhône-Alpes). Cette mise en concurrence généralisée touche aussi les équipes de recherche elles-mêmes, puisque seules les équipes jugées excellentes par l'AERES (Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) sont intégrées dans les IDEX.

Or, les stratégies régionales qui sont soumises à l'avis du CESER, témoignent selon nous de quelques avancées intéressantes, en termes de rééquilibrage des priorités régionales. L'excellence en tant que telle ne peut constituer une politique régionale, qui se doit d'insister sur la préservation des équilibres territoriaux, sur le maintien des vrais établissements de proximité (qui ne sont pas uniquement des établissements de formation initiale, mais qui maintiennent une activité de recherche), sur un souci porté à l'éducation et à tous les étudiants quels qu'ils soient. En ce sens, les stratégies régionales ont le mérite d'aller à contre courant de ce rouleau compresseur de l'excellence décliné à tous les niveaux, sans que jamais les critères de l'excellence retenus ne soient collectivement réfléchis ni questionnés.

La CGT est aussi clairement pour l'excellence, mais non pas une excellence excluante, reposant sur une mise en concurrence exacerbée des équipes et des territoires, impliquant une déstructuration de nombreux collectifs de travail dans les établissements rhônalpins d'ESR. La CGT est pour encourager une excellence intégrante et multidimensionnelle. En ce sens, la CGT ne peut voter un avis dans lequel il est écrit que le souci de rééquilibrage, notamment territorial, semble entrer en contradiction avec l'exigence d'excellence. La CGT ne peut voter un avis qui regrette que la stratégie régionale ne soit pas à la recherche de « pépites d'excellence », terme illustrant parfaitement que l'excellence serait précise, limitée et excluante. Ce ne sont pas des pépites que nous visons, mais bien des *systèmes* excellents, permis par le travail d'équipes constituées par des hommes et des femmes, travail humain singulièrement absent de tout ce discours entourant la recherche de l'excellence pour l'excellence. Pour nous, l'équilibre territorial, au niveau régional mais aussi au niveau national, ainsi que la cohésion sociale, font partie intégrante de l'excellence ; ils en constituent un critère à part entière, prépondérant par rapport au ratio de publications des équipes de recherche par exemple.

Pour toutes ces raisons, touchant à la fois la forme et le fond du travail réalisé au sein du CESER, la CGT votera contre l'avis qui nous est aujourd'hui soumis.